



Cabinet de Gestion
Drago

TARIFS LOCATION ET GERANCE

APPLICABLE A PARTIR DU 1ER JANVIER 2022

En application de l'ordonnance n° 2015-1033 du 20 août 2015 relative au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation et du décret n°2015-1382 du 30 octobre 2015 codifiés aux articles L616-1 et suivants et R 616-1 et suivants du Code de la consommation, le mandant a la possibilité de saisir le médiateur de la consommation désigné ci-après par le mandataire en vue d'un règlement amiable du litige :

Médiation MEDYCIS

soit par voie postale : 73 Bd de Clichy -75009

soit par téléphone : 01.49.70.15.93 –

soit par voie électronique : contact@medycis.fr - www.medycis.fr

Les tarifs indiqués ci-dessous sont les prix maximums appliqués par le cabinet.

Gestion	HT	TTC
- Honoraires de gestion courante calculés sur les encaissements	7,00%	8,40%
- Assurance loyers impayés, protection juridique et dégradations calculée sur les sommes quittancées		3,00%
Location d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 89, Art. 5)		
- Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail : Montant appliqué au preneur et au bailleur selon zone géographique par m ² de la surface habitable du logement loué		
Zone très tendue	10,00 €/M ²	12,00 €/M ²
Zone tendue	8,33 €/M ²	10,00 €/M ²
Zone non tendue	6,67 €/M ²	8,00 €/M ²
- Frais d'établissement d'un état des lieux : Montant appliqué au preneur et au bailleur par m ² de la surface habitable du logement loué	2,50 €/M ²	3,00 €/M ²
- Honoraires d'entremise - négociation - location : Montant à la charge exclusive du bailleur (pourcentage multiplié par le loyer annuel)	6,00%	7,20%
Honoraires de location parking ou garage		
- Honoraires de location, forfait partagé 50% locataire / 50 % bailleur	250,00 €	300,00 €
Honoraires de location local professionnel ou commercial (à la charge du locataire)		
- Honoraires de location calculés sur le loyer annuel	20,00%	24,00%
- Ouverture de dossier/entrée locataire		vacations et débours
Actes techniques		
- Honoraires sur Travaux/Intervention calculés sur le montant des travaux TTC (Propriétaire)		
jusqu'à 400 € HT	20,83 €	25,00 €
de 400 à 1000 € HT	41,67 €	50,00 €
supérieur à 1000 € HT	5,00%	6,00%
Prestations de bureau et administratives		
- Frais renouvellement de baux (Montant appliqué au preneur et au bailleur)	83,33 €	100,00 €
- Prolongation et annulation congé (Locataire)	50,00 €	60,00 €
- Déclaration Revenus Fonciers (Propriétaire)	95,00 €	114,00 €
- Vacations (suivi de sinistre, assemblée générale...) (Propriétaire)	95,00 €	114,00 €
- Vacation fin de gestion	100,00 €	120,00 €
- Diagnostic Etat des Risques Naturels, Miniers et Technologiques (Propriétaire)* + BRUIT	37,50 €	45,00 €
- Diagnostic de Performance Energétique, ERNT, BOUTIN (Propriétaire)*	125,00 €	150,00 €
- Diagnostic plomb (Propriétaire)*	50,00 €	60,00 €
- Diagnostic Electricté (Propriétaire)*	75,00 €	90,00 €
- Diagnostic Gaz + Electricité (Propriétaire)*	91,67 €	110,00 €
- Diagnostic Amiante des Parties Privatives (Propriétaire)*	91,67 €	110,00 €
- Detecteur Avertisseur Autonome de Fumée (Propriétaire)*	75,00 €	90,00 €
- Frais de déclaration TVA par trimestre (Propriétaire)	25,00 €	30,00 €
- Archivage dossier annuel (Propriétaire)	4,50 €	5,40 €

* Dont prestation et suivi administratif